

KPMG Audit FSI

Tour EQHO
2 avenue Gambetta – CS 60055
92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX

SCP MALEVAUT - NAUD

55, Boulevard François Arago
79180 CHAURAY

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Atlantique Vendée**

**Rapport spécial
des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

Exercice clos le 31 décembre 2015
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée
La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9
Ce rapport contient 8 pages

KPMG Audit FSI

SCP MALEVAUT - NAUD

Tour EQHO
2 avenue Gambetta – CS 60055
92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX

55, Boulevard François Arago
79180 CHAURAY

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée

Siège Social : La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9
Capital social : 112.977.277 €

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Sociétaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 - Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice 2015

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée
*Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés
Exercice clos le 31 décembre 2015*

1-1 Convention entre la Caisse Régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée et les caisses locales :

1.1.1 – Souscription par les Caisses Locales aux BMTN Subordonnés émis par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée :

Le Conseil d'administration du 27 mars 2015 a autorisé la Caisse Régionale à émettre des Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN) Subordonnés non cotés réservés aux Caisses Locales, pour un montant plafonné à 400 millions d'euros et dont les caractéristiques principales sont les suivantes : durée indéterminée, blocage pour un an minimum, remboursement total ou partie à tout moment, produit affecté aux comptes courants bloqués, taux indexé sur la rémunération des comptes courants d'associés, versement annuel, super subordination.

Dans le cadre de cette autorisation, la Caisse Régionale a émis un montant de BMTN subordonné de 150 819.000 € entièrement souscrit par les Caisses Locales. Ces BMTN ont été rémunérés au taux de 2,18 %, soit un total d'intérêt pour 2015 de 1.917.914,97 €.

1.1.2 – Souscription par les Caisses Locales aux CCB Subordonnés émis par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée :

Le Conseil d'administration du 27 mars 2015 a autorisé la Caisse Régionale à conclure des Comptes Courants Bloqués (CCB) avec les Caisses Locales dont les caractéristiques sont les suivantes : durée indéterminée, remboursement possible à tout moment pour assurer la liquidité des parts sociales ou souscrire à d'autres instruments de fonds propres de la Caisse Régionale, taux indexé sur la rémunération des comptes courants d'associés moins 20 points de base, versement annuel des intérêts et aménagement de la clause de subordination.

Dans le cadre de cette autorisation, les Caisses Locales ont souscrit des CCB pour un montant de 52.279.000 €. Ces CCB ont été rémunérés au taux de 1,98 %, soit un total d'intérêts pour 2015 de 606.132,79 €.

1.1.3 – Subvention aux Caisses Locales :

Le Conseil d'administration du 27 mars 2015 a autorisé la Caisse Régionale à verser des subventions aux Caisses Locales.
Aucune subvention n'a été versée par la Caisse Régionale au bénéfice des Caisses Locales au cours de l'exercice 2015.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée
*Rapport spécial des commissaires aux comptes
 sur les conventions et engagements réglementés
 Exercice clos le 31 décembre 2015*

1.1.4 – Le tableau ci-dessous récapitule les Caisses Locales ayant des administrateurs communs avec la Caisse Régionale, ainsi que les montants correspondant à l'application de ces conventions :

Caisses Locales Communes	Administrateurs		Montant du BMTN	Montant des intérêts servis à la CL	Montant du CCB	Montant des intérêts servis à la CL
Pornic	ALLAIS	Georges	1 445 000.00	18 375.58	595 000.00	6 872.26
Ancenis	AUBRY	Marie-Thérèse	3 057 000.00	38 874.85	1 211 000.00	13 987.06
Chantonay	BRUNET	Michelle	2 310 000.00	29 375.50	787 000.00	9 089.84
Beauvoir	CHARTIER	Alexandra	1 507 000.00	19 164.02	458 000.00	5 289.90
Nozay	CHAUVIN	Loïc	688 000.00	8 749.06	481 000.00	5 555.56
Herbiers	COUTANT	Myriam	2 808 000.00	35 708.40	945 000.00	10 914.76
Isac	DESCAMPS	Patrick	1 460 000.00	18 566.33	753 000.00	8 697.16
Erdre et Donneau	GAUTIER	Gérard	337 000.00	4 285.52	397 000.00	4 585.36
Noirmoutier	JEANNEAU	Luc	1 764 000.00	22 432.20	547 000.00	6 317.86
Nantes	JOYAU	Marc	7 030 000.00	89 398.17	2 126 000.00	24 555.30
Sud Estuaire	LEBLANC	Jacques	1 254 000.00	15 946.70	557 000.00	6 433.36
L'Herminaut	MAJOU	Christian	1 063 000.00	13 517.82	327 000.00	3 776.86
Pontchâteau	MALLARD	Roland	933 000.00	11 864.65	390 000.00	4 504.50
Derval	MARQUET	Guy	472 000.00	6 002.26	362 000.00	4 181.10
Talmont	MONNEREAU	Francis	2 196 000.00	27 925.80	714 000.00	8 246.70
Chaillé les Marais	OLLIVIER	Damien	532 000.00	6 765.27	156 000.00	1 801.80
Guerande	TARTOUE	Jean-Michel	6 101 000.00	77 584.38	2 077 000.00	23 989.36
	Totaux :		34 957 000.00	444 536.51	12 883 000.00	148 798.74

1-2 Conventions entre la Caisse Régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée et l'association ISAV (Initiative Sociétaire Atlantique Vendée) :

Administrateurs concernés :

Mesdames AUBRY, BRUNET, et COUTANT
 Messieurs ALLAIS, BOURON, CHAUVIN, JEANNEAU, JOYAU,
 MAJOU, MALLARD, MARQUET

Nature, objet et modalités : Don de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée à l'Association ISAV

Le conseil d'administration du 24 juillet 2015 a autorisé la signature d'une convention entre la Caisse Régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée et l'Association ISAV définissant les modalités de l'opération « Instant Solidaire » et déterminant les conditions du don de mobilier par la Caisse Régionale au profit de ISAV, les modalités logistiques de l'opération (site internet, mise à disposition de locaux), les modalités de son exploitation commerciale (communication) et le coût financier de l'opération.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée
*Rapport spécial des commissaires aux comptes
 sur les conventions et engagements réglementés
 Exercice clos le 31 décembre 2015*

Au cours de l'exercice 2015, l'ensemble du mobilier de l'ancien siège social de Nantes (totalement amorti à fin 2014) a fait l'objet d'un don à l'association ISAV. Laquelle a procédé à sa distribution réservée aux associations sociétaires d'Atlantique Vendée.

2 - Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 – Opérations intervenues avec les sociétés civiles immobilières

Il s'agit de sociétés détenues par la Caisse Régionale et ayant des dirigeants communs.

2.1.1 - Loyer

La Caisse Régionale loue auprès de Sociétés Civiles des locaux à usage de bureaux moyennant un loyer ; ces opérations, enregistrées en charges sur l'exercice 2015, sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Nom de la S.C.I.	Nature et lieu des biens loués	Montant H.T. du loyer en €
LES TERRES NOIRES	Bureaux Route d'Aizenay (La Roche sur Yon)	694 491
	Bureaux La Mothe Achard	38 306
	Bureaux Les Essarts	23 615
LES SABLES S.C.I. CHALLANS	Bureaux Cours Dupont (Les Sables d'Olonne)	125 064
	Bureaux Challans	113 352
		994 828

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée
*Rapport spécial des commissaires aux comptes
 sur les conventions et engagements réglementés
 Exercice clos le 31 décembre 2015*

2.1.2 - Avances financières

La Caisse Régionale consent des avances financières aux sociétés civiles en vue d'assurer le financement des investissements. Certaines de ces avances ne sont pas rémunérées.

Les informations relatives à ces avances financières sur l'exercice 2015 sont (en €) :

Nom de la Filiale	Montant de l'avance au 31 décembre 2015	Montant des intérêts financiers 2015
SCI LES TERRES NOIRES	5 052 138	48 461
SCI LES SABLES	363 098	3 487
SCI CHALLANS	655 199	6 292
	-----	-----
Totaux	6 070 435 =====	58 239 =====

2.1.3 – Prestations de services comptables et administratifs

La comptabilité et le secrétariat administratif des SCI « Les Terres Noires », « les Sables » et « Challans » sont assurés respectivement par les services de la comptabilité générale et juridique de la Caisse Régionale. Ces prestations ont été refacturées par la CRCAM Atlantique Vendée aux SCI pour un montant total de 15,847,20 € au cours de l'exercice 2015.

2.2 – Opérations intervenues avec les associations « ISAV » et « Espace Solidaire »

2.2.1 – Versement de subventions

La Caisse Régionale procède aux versements de subventions au profit de ces deux associations. Courant 2015, la CRCAM Atlantique Vendée a versé à ces 2 associations un montant total de 285.990,25 €.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée
*Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés
Exercice clos le 31 décembre 2015*

2.2.2 – Prestations de services comptables et administratifs

La comptabilité et le secrétariat administratif des associations « ISAV » et « Espace Solidaire » sont assurés respectivement par les services de la Comptabilité générale et juridique de la Caisse Régionale. Ces prestations sont effectuées par la CRCAM Atlantique Vendée à titre gratuit.

2.2.3 – Mise à disposition de moyens humain et matériel

Pour la réalisation de leur objet social, la CRCAM Atlantique Vendée met à disposition de ces 2 associations, à titre gratuit, 4 salariées ainsi que des locaux.

3 – Opérations intervenues avec les caisses locales de Crédit Agricoles

3.1 – Dépôts A Vue ouverts dans les livres de la Caisse Régionale au nom des Caisses locales

Les dépôts A Vue ouverts dans les livres de la Caisse Régionale au nom de chacune des Caisses Locales, présentaient un solde créditeur au 31 décembre 2015 de 13.797.021,54 €. Au titre de l'exercice 2015, ces dépôts A Vue ont fait l'objet d'une rémunération pour un montant total d'intérêts de 13.364,43 € au taux de 0,0979 %.

3.2 – Prestations de services comptables et administratifs

La comptabilité et le secrétariat administratif des Caisses Locales sont assurés respectivement par les services de la comptabilité Générale et Juridique de la Caisse Régionale. Ces prestations sont effectuées par la CRCAM Atlantique Vendée et justifient l'émission d'une facturation courant 2015 pour un total de 7.245 €.

4 – Opérations intervenues avec la SA CAPS (ex CTCAM)

dont la caisse Régionale est administrateur

Votre Conseil d'Administration, en date du 17 Octobre 2003, a autorisé une convention de mise à disposition par la Caisse Régionale de personnel de direction, et de véhicule de fonction auprès de la SA CAPS.

Dans le cadre de l'application de cette convention, la Caisse Régionale a facturé à la SA CAPS, au cours de l'exercice 2015, un montant hors taxes de 583.157,32 €.

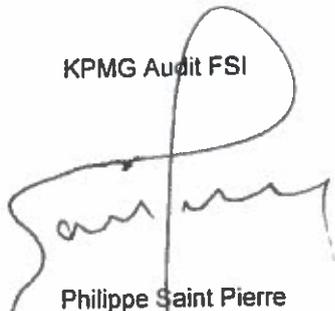
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée
*Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés
Exercice clos le 31 décembre 2015*

5 – Opérations intervenues avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée et le directeur général

L'engagement souscrit par la Caisse Régionale, dans le cadre d'un accord national, relatif à la retraite supplémentaire du Directeur Général autorisé par le Conseil d'Administration du 21 janvier 2015 a poursuivi ses effets sur l'exercice.

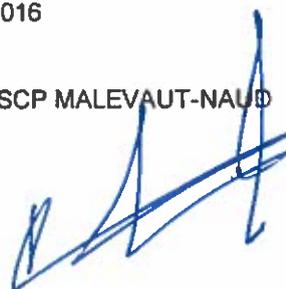
A Toulouse-Labège et Chauray, le 22 février 2016

KPMG Audit FSI



Philippe Saint Pierre
Associé

SCP MALEVAUT-NAUD



Jean-Claude Naud
Associé